

Prévisions budgétaires

(L'article 4 est adopté; pour 125; contre, 5.)

M. le président: Le vote porte sur l'article 5. L'article 5 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

(L'article 5 est adopté; pour 127; contre, 4.)

[Français]

M. Caouette (Témiscamingue): Monsieur le président, il ne nous appartient pas de discuter du vote, mais j'ai souvent vu l'honorable député d'Ottawa-Ouest (M. Reilly) se lever pour voter contre les crédits. S'il s'était fait accompagner à la Chambre par le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), peut-être aurait-il eu un appui de plus.

[Traduction]

M. le président: Le député de Frontenac-Lennox et Addington a la parole.

M. Alkenbrack: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je tiens à dire que je m'opposais à l'article 5 et que je m'y opposais parce qu'il est contraire à...

Des voix: Règlement!

M. le président: J'ai lu la partie applicable de cet article du Règlement au comité et je dois demander au comité de collaborer. Pas plus que les autres députés, je ne saurais modifier le Règlement au beau milieu de l'étude d'un bill. Je dois demander la collaboration des députés à ce sujet. La Chambre est appelée à se prononcer sur l'article 6.

(L'article 6 est adopté.)

M. le président: La Chambre est appelée à se prononcer sur l'annexe. L'annexe est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

M. Nielsen: Sur division, en ce qui concerne le crédit à la page 24 concernant le ministère du solliciteur général.

M. le président: L'annexe est adoptée sur division, comme l'a signalé le député du Yukon.

(L'annexe est adoptée.)

M. le président: Le député de Scarborough-Ouest a la parole.

[Français]

M. Harney: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

M. le président: L'honorable député de Scarborough-Ouest a la parole.

M. Harney: Monsieur le président, mon rappel au Règlement est tout pareil à celui que j'ai fait la dernière fois qu'on a présenté et étudié l'annexe à un bill relatif aux prévisions budgétaires. La dernière fois, j'avais signalé—il s'agit peut-être de quelque chose qui n'est pas très important, mais ça me touche, et je suis sûr que cela touche également d'autres députés—le fait que quoique les bills et le compte rendu des Débats soient publiés en anglais et en français, les annexes et les listes sont toujours rédigées d'après l'ordre alphabétique anglais, ce qui veut dire que,

[M. le président.]

pour le député unilingue français, les annexes ne sont pas rédigées de façon alphabétique et qu'il a toujours à chercher par ci et par là pour trouver sur quoi porte le débat à la Chambre.

Pour être bref, monsieur le président, je dirai que les députés de langue anglaise, j'en suis sûr, trouvent que cette convention de l'alphabet est très pratique, très utile; outre que c'est peut-être la seule convention sur laquelle ils sont tous d'accord.

Une voix: C'est aussi nécessaire.

M. Harney: Oui, mais je souhaiterais—et je suis certain que je me fais ainsi l'interprète d'autres députés,—que cette commodité soit disponible à tous les députés.

Je sais évidemment, que cela ne doit pas arriver chaque fois, mais peut-être, à l'avenir, pourrait-on présenter les annexes en établissant alternativement la liste alphabétique en anglais et en français.

[Traduction]

M. Peters: Monsieur le président, j'invoque le Règlement pour le même motif. Cela ne changerait absolument rien qu'on ne suive l'ordre alphabétique dans aucune des deux langues étant donné que nous sommes attelés à une tâche très stupide depuis que nous avons modifié la procédure pour les dépenses. Je suis prêt à accepter que la version anglaise ne respecte pas l'ordre alphabétique. Cela n'ajouterait rien à la confusion.

● (2320)

M. le président: Au risque d'enfreindre le Règlement, je suis passablement d'accord avec le point soulevé par le député de Scarborough-Ouest. Il mérite d'être étudié et tous les députés qui ont des suggestions à cet égard pourraient les communiquer à la présidence.

L'article 1 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article 1 est adopté.)

Le préambule est adopté.

M. le président: Le titre est-il adopté?

(Le titre est adopté; pour, 128; contre, 3.)

M. le président: Le député de Lotbinière invoque le Règlement.

[Français]

M. Fortin: Monsieur le président, mon rappel au Règlement constituerait plutôt une question de privilège, si cela peut se comprendre. Je voudrais protester de toutes mes forces contre l'attitude du parti conservateur progressiste qui demande des mises aux voix, alors qu'il n'a même pas le courage de voter.

Monsieur le président, les conservateurs progressistes ont fait perdre le temps de la Chambre; ils se sont opposés à des crédits au sujet desquels ils n'ont même pas eu le courage de demander de mises aux voix; ils se sont...

[Traduction]

M. le président: A l'ordre. Je demande au député de s'asseoir. Le Règlement est clair. Il n'est pas permis de critiquer le vote de quelque député que ce soit. Le représentant de Saint-Jean-Est a la parole pour un rappel au Règlement.